



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-neuf heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- M. CHAILLOUX Jean-Marc absent excusé,
- Mme HEBERT Gwénaëlle absente excusée.

Monsieur DURAND Stéphane est désigné secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELÉ

1) Approbation du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.
Le Conseil municipal du 9 avril 2021 a besoin d'être approuvé.

Le précédent procès-verbal du 09 avril 2021, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

27/04/2021	Décision n°6	n° DIA	DIA 04-2021	Renoncement Préemption
		Objet	Vente Cts RENOUX/ GACHET	
		Adresse	3 Résidence du Moulin	
27/04/2021	Décision n°7	n° DIA	DIA 05-2021	Renoncement Préemption
		Objet	Vente MEROUR-AUGER/ MARUEJOULS	
		Adresse	7 Route Nationale	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.

III) Produits syndicaux fiscalisés

La Préfecture demande à la Mairie de fournir une délibération sur les produits syndicaux fiscalisés, et notamment le produit fiscal attendu pour la compétence « eaux pluviales » détenue par le SIARCE.

Considérant que les taux des taxes locales ne comprennent pas les cotisations de la commune aux différents syndicats ou districts non dotés d'une fiscalité propre dont elle est membre, qui s'élèvent à un total de 17 163.55 Euros dont le détail par syndicat et district (1) figure ci-après :

- SIARCE : 17 163.55 € - Compétence « eaux pluviales »

Le Conseil Municipal de Vayres-sur-Essonne, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant de 17 163.55 € en produit syndical fiscalisé concernant la cotisation due au SIARCE pour la compétence « eaux pluviales ».

IV) Demande de subvention suite à la convention de groupement de commandes concernant les travaux de voirie entre la commune de Vayres-sur-Essonne et la CCVE, éligible dans le cadre de la politique départementale « le contrat de voirie communale »,

Madame le Maire expose au Conseil municipal les objectifs et les modalités du contrat de voirie communale, mise en place par le Conseil départemental de l'Essonne le 30 septembre 2019, pour la réalisation de travaux d'amélioration de voirie, relevant du domaine public communal, dont la commune a la compétence, contrat d'une durée de trois ans.

La commune souhaite refaire la Rue traversière grâce à cette enveloppe.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne,

VU la délibération du Conseil départemental 2019-04-0028 du 30 septembre 2019,

VU le règlement du contrat de voirie communale,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2020, adoptant la convention constitutive du groupement de commande piloté par la Communauté de commune du Val d'Essonne,
VU le groupement TPS/ ESSONNE TP retenu par la commission d'appel d'offre du groupement de commande piloté par la CCVE,
VU la visite conjointe du 4 mai 2021,
VU la réception du Devis Quantitatif Estimatif reçu en date du 10 mai 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de voirie communale et le programme de réfection de la Rue traversière, pour un montant total de **13 163.70 € HT** selon le devis de la société TPS/ESSONNE TP présenté ce jour.

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 9 131 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

ATTESTE que les voies concernées appartiennent au domaine public communal, et que la commune en a la compétence ;

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 9 du règlement du contrat de voirie communale ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement du contrat.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de voirie communale selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

V) Point sur la création d'un comité des fêtes

Sur proposition de la commission Loisirs, le Conseil Municipal souhaite la création d'un comité des fêtes, ouvert à tous les Vayrois (majeurs ou mineurs) ainsi qu'à des extérieurs.

Les statuts de cette association prévoiraient un conseil d'administration de 12 membres, dont 6 conseillers municipaux (5 + le Maire), membres de droit. Le maire en exercice en serait le président.
Ces statuts seront validés lors d'une première Assemblée générale de constitution de ce comité.

Mesdames SAROTTE Christine et TEYSSEYRE Dominique et Messieurs SIROT Philippe et TERDIEU Jean-Paul se proposent pour être membres du Comité des Fêtes.
Mme HEBERT et M. CHAILLOUX étant absents à ce conseil municipal, il leur sera proposé la 5^{ème} place pour être membre de droit du Conseil d'administration.

Le conseil municipal prend acte.

VI) Questions diverses

- **Nettoyage de printemps** :

Le nettoyage de printemps, reporté une première fois suite aux restrictions sanitaires, est prévu samedi 29 mai matin, les flyers sont prêts à être distribués. Il est prévu le nettoyage des chemins du village ainsi que du débroussaillage aux étangs.

- **Printemps des contes organisé par la CCVE** :

Initialement prévu le 29 mai à 18h00 en extérieur, nous attendons la dernière planification de la CCVE, les organisateurs attendant encore les accords de la préfecture face à la crise sanitaire actuelle.

- **Conservatoire CCVE** :

Nous avons été contacté par le Conservatoire intercommunautaire de la CCVE, pour dispenser certains cours (musique, chant, théâtre..) sur Vayres dans la salle Cardon. La Mairie a transmis des créneaux disponibles, en demandant au Conservatoire d'éviter les cours déjà pratiqués par les associations Vayroises.

Le conservatoire souhaite présenter également ses activités lors d'une après-midi de démonstration le 05 juin sur le parvis de la salle Cardon. Les modalités sont encore à établir.

- **Point travaux** :

Mur de l'école maternelle : l'entreprise retenue (DA SILVA) lors d'un précédent Conseil Municipal a prévu de commencer les travaux vers le 7,8 et 9 juillet 2021, juste au début des vacances scolaires.

Les étangs : beaucoup de frênes, malades pour la plupart, sont en train de tomber depuis la fin de l'hiver, ce qui représente un réel danger vu qu'il s'agit d'un site de promenade. M. MAILLARD a vu avec le Siarce et les ENS du Département pour envisager ce qui peut être fait (abattage).

Il va falloir établir des devis auprès de professionnels.

Relevés réseaux Route de la Ruchère :

L'étude du schéma d'assainissement Boutigny-Vayres touche à sa fin et le SIARCE a quantifié tous les travaux de rénovation/entretien à effectuer sur les prochaines années. Sur les 2 communes, une priorité a été mise sur certains tronçons dont la rue de la ruchère et du Sourdet. Ces travaux seront démultipliés en commission travaux la semaine du 25 mai. En prévision, des relevés de l'ensemble des réseaux de la rue de la ruchère ont été effectués cette semaine et un premier tronçon de remplacement d'une canalisation fissurée rue du Sourdet devrait intervenir à partir du 25 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente-neuf minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint au Maire,
Dominique TEYSSEYRE

